

Equity Markets

2 février 2018

Perspective Action Carrefour Avril 2018

Internal Ref: TV-33890

Type de Titre de Créance :	Titre de Créance de Droit Français à capital non garanti en cours de vie et à l'échéance, ci-après « les Titres de créance » émis dans le cadre du programme d'émission de 30 000 000 000 d'euros de l'Emetteur								
Emetteur :	Natixis Structured Issuance SA Société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 182619								
Notation de l'Emetteur :	Aucune notation n'a été attribuée à l'Emetteur mais son Garant fait l'objet d'une notation (voir ci-dessous).								
Agent de Calcul :	Natixis SA. Département Agent de Calcul, 40 avenue des Terroirs de France, 75012 Paris, France								
Garant :	NATIXIS SA 30, avenue Pierre Mendes France, 75013 Paris, France								
Notation du Garant :	Standard & Poor's: A / Moody's: A2 / Fitch: A								
Agent Payeur Principal :	BNP Paribas Securities Services 3, rue d'Antin, 75002 Paris, France								
Agent Payeur Principal :	BNP Paribas Securities Services 3, rue d'Antin, 75002 Paris, France								
Agent Placeur :	NATIXIS								
ISIN code:	FR0013316817								
Common code	176937351								
Devise :	EUR								
Sous-Jacent :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Action</th> <th>Code Bloomberg</th> <th>Code ISIN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CARREFOUR SA</td> <td>CA FP</td> <td>FR0000120172</td> </tr> </tbody> </table>			Action	Code Bloomberg	Code ISIN	CARREFOUR SA	CA FP	FR0000120172
Action	Code Bloomberg	Code ISIN							
CARREFOUR SA	CA FP	FR0000120172							
Marché :	Voir Modalité 15 du Prospectus de Base.								
Marché Lié :	Voir Modalité 15 du Prospectus de Base.								
Montant Nominal Total :	EUR 30 000 000								
Valeur Nominale :	EUR 1 000								
Prix d'Emission :	100,00%								

Date de Conclusion :	2 février 2018																																																																																										
Date de Détermination Initiale :	18 avril 2018																																																																																										
Date d'Emission :	23 février 2018																																																																																										
Date d'Evaluation :	18 avril 2028																																																																																										
Date d'Echéance :	2 mai 2028																																																																																										
Période de Commercialisation :	Commence le 02 Mars 2018 (9h00 CET) et se terminera le 18 Avril 2018 (17h00 CET).																																																																																										
Prix de Commercialisation :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Prix</th> <th>Date</th> <th>Prix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>02/03/2018</td><td>99,96%</td><td>02/04/2018</td><td>99,98%</td></tr> <tr><td>05/03/2018</td><td>99,96%</td><td>03/04/2018</td><td>99,98%</td></tr> <tr><td>06/03/2018</td><td>99,96%</td><td>04/04/2018</td><td>99,99%</td></tr> <tr><td>07/03/2018</td><td>99,96%</td><td>05/04/2018</td><td>99,99%</td></tr> <tr><td>08/03/2018</td><td>99,96%</td><td>06/04/2018</td><td>99,99%</td></tr> <tr><td>09/03/2018</td><td>99,96%</td><td>09/04/2018</td><td>99,99%</td></tr> <tr><td>12/03/2018</td><td>99,96%</td><td>10/04/2018</td><td>99,99%</td></tr> <tr><td>13/03/2018</td><td>99,97%</td><td>11/04/2018</td><td>99,99%</td></tr> <tr><td>14/03/2018</td><td>99,97%</td><td>12/04/2018</td><td>99,99%</td></tr> <tr><td>15/03/2018</td><td>99,97%</td><td>13/04/2018</td><td>99,99%</td></tr> <tr><td>16/03/2018</td><td>99,97%</td><td>16/04/2018</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>19/03/2018</td><td>99,97%</td><td>17/04/2018</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>20/03/2018</td><td>99,97%</td><td>18/04/2018</td><td>100,00%</td></tr> <tr><td>21/03/2018</td><td>99,97%</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>22/03/2018</td><td>99,97%</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>23/03/2018</td><td>99,97%</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>26/03/2018</td><td>99,98%</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>27/03/2018</td><td>99,98%</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>28/03/2018</td><td>99,98%</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>29/03/2018</td><td>99,98%</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>30/03/2018</td><td>99,98%</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>			Date	Prix	Date	Prix	02/03/2018	99,96%	02/04/2018	99,98%	05/03/2018	99,96%	03/04/2018	99,98%	06/03/2018	99,96%	04/04/2018	99,99%	07/03/2018	99,96%	05/04/2018	99,99%	08/03/2018	99,96%	06/04/2018	99,99%	09/03/2018	99,96%	09/04/2018	99,99%	12/03/2018	99,96%	10/04/2018	99,99%	13/03/2018	99,97%	11/04/2018	99,99%	14/03/2018	99,97%	12/04/2018	99,99%	15/03/2018	99,97%	13/04/2018	99,99%	16/03/2018	99,97%	16/04/2018	100,00%	19/03/2018	99,97%	17/04/2018	100,00%	20/03/2018	99,97%	18/04/2018	100,00%	21/03/2018	99,97%			22/03/2018	99,97%			23/03/2018	99,97%			26/03/2018	99,98%			27/03/2018	99,98%			28/03/2018	99,98%			29/03/2018	99,98%			30/03/2018	99,98%		
Date	Prix	Date	Prix																																																																																								
02/03/2018	99,96%	02/04/2018	99,98%																																																																																								
05/03/2018	99,96%	03/04/2018	99,98%																																																																																								
06/03/2018	99,96%	04/04/2018	99,99%																																																																																								
07/03/2018	99,96%	05/04/2018	99,99%																																																																																								
08/03/2018	99,96%	06/04/2018	99,99%																																																																																								
09/03/2018	99,96%	09/04/2018	99,99%																																																																																								
12/03/2018	99,96%	10/04/2018	99,99%																																																																																								
13/03/2018	99,97%	11/04/2018	99,99%																																																																																								
14/03/2018	99,97%	12/04/2018	99,99%																																																																																								
15/03/2018	99,97%	13/04/2018	99,99%																																																																																								
16/03/2018	99,97%	16/04/2018	100,00%																																																																																								
19/03/2018	99,97%	17/04/2018	100,00%																																																																																								
20/03/2018	99,97%	18/04/2018	100,00%																																																																																								
21/03/2018	99,97%																																																																																										
22/03/2018	99,97%																																																																																										
23/03/2018	99,97%																																																																																										
26/03/2018	99,98%																																																																																										
27/03/2018	99,98%																																																																																										
28/03/2018	99,98%																																																																																										
29/03/2018	99,98%																																																																																										
30/03/2018	99,98%																																																																																										
Remboursement Automatique Anticipé :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>t</th> <th>Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> <th>Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>18 octobre 2018</td> <td>1 novembre 2018</td> <td>N/A</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>18 avril 2019</td> <td>2 mai 2019</td> <td>107,0000%</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>18 octobre 2019</td> <td>1 novembre 2019</td> <td>110,5000%</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>20 avril 2020</td> <td>4 mai 2020</td> <td>114,0000%</td> </tr> </tbody> </table>			t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)	1	18 octobre 2018	1 novembre 2018	N/A	2	18 avril 2019	2 mai 2019	107,0000%	3	18 octobre 2019	1 novembre 2019	110,5000%	4	20 avril 2020	4 mai 2020	114,0000%																																																																				
t	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Date de Remboursement Automatique Anticipé (t)	Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t)																																																																																								
1	18 octobre 2018	1 novembre 2018	N/A																																																																																								
2	18 avril 2019	2 mai 2019	107,0000%																																																																																								
3	18 octobre 2019	1 novembre 2019	110,5000%																																																																																								
4	20 avril 2020	4 mai 2020	114,0000%																																																																																								

5	19 octobre 2020	2 novembre 2020	117,5000%
6	19 avril 2021	3 mai 2021	121,0000%
7	18 octobre 2021	1 novembre 2021	124,5000%
8	19 avril 2022	3 mai 2022	128,0000%
9	18 octobre 2022	1 novembre 2022	131,5000%
10	18 avril 2023	2 mai 2023	135,0000%
11	18 octobre 2023	1 novembre 2023	138,5000%
12	18 avril 2024	2 mai 2024	142,0000%
13	18 octobre 2024	1 novembre 2024	145,5000%
14	22 avril 2025	6 mai 2025	149,0000%
15	20 octobre 2025	3 novembre 2025	152,5000%
16	20 avril 2026	4 mai 2026	156,0000%
17	19 octobre 2026	2 novembre 2026	159,5000%
18	19 avril 2027	3 mai 2027	163,0000%
19	18 octobre 2027	1 novembre 2027	166,5000%

Si à la Date d'Évaluation de Remboursement Automatique Anticipé (t) le cours de l'Action sur le Marché à l'Heure d'Évaluation, tel que déterminé par l'Agent de Calcul à cette date, est supérieur ou égal au Prix de Remboursement Automatique Anticipé alors l'intégralité des Obligations, et non seulement une partie d'entre elles, sera automatiquement remboursée à la Date de Remboursement Automatique Anticipé (t) correspondante et le Montant de Remboursement Automatique Anticipé par Obligation payable à cette date sera un montant en Devise égal au produit (a) de la Valeur Nominale et (b) du Taux de Remboursement Automatique Anticipé (t).

Prix de Remboursement Automatique Anticipé : (« R(t) »)	100,00% du Prix Initial (i.e. EUR TBD).
Prix Initial : (« Prix de Référence »)	EUR (i.e. désigne le cours de l'Action sur le Marché tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Évaluation à la Date de Détermination Initiale).
Montant de Remboursement Final : (Payoff : Autocall)	Le Montant de Remboursement Final par Obligation payable à la Date d'Échéance sera un montant en Devise calculé par l'Agent de Calcul selon la formule suivante : Cas 1 : Si le Prix de Clôture est supérieur ou égal à 80,00% du Prix Initial alors : Valeur Nominale x 170,00% Cas 2 : Si le Prix de Clôture est inférieur à 80,00% du Prix Initial :

	<p><u>Cas 2a</u> : Si l'Événement Activant n'a pas eu lieu :</p> $\text{Valeur Nominale} \times 100\%$ <p><u>Cas 2b</u> : Si l'Événement Activant a eu lieu :</p> $\text{Valeur Nominale} \times (100\% - P)$ <p>Avec :</p> $P = 100,00\% \times \text{Max} (100,00\% - \text{PerformanceFinale}; 0)$ $\text{PerformanceFinale} = \frac{\text{Prix de Cl\^oture}}{\text{Prix Initial}}$
Barrière Activante : (« B »)	65,00% du Prix Initial (i.e. EUR TBD).
Prix de Cl\^oture : (« Prix (i,t) »)	Désigne le cours de l'Action tel que déterminé par l'Agent de Calcul à l'Heure d'Evaluation à la Date d'Evaluation.
Évènement Activant :	L'Évènement Activant a lieu si, au moins une fois pendant la Période de Détermination de l'Activation, le cours du Sous-Jacent à l'Heure d'Evaluation de l'Activation a été inférieur à la Barrière Activante.
Heure d'Evaluation de l'Activation :	Désigne l'Heure de Cl\^oture Prévues.
Heure d'Evaluation :	Désigne l'Heure de Cl\^oture Prévues.
Période de Détermination de l'Activation :	Désigne la Date d'Evaluation.
Jour de Bourse :	Désigne tout Jour de Bourse Prévus où le Marché, et, le cas échéant, le Marché Lié sont ouverts aux négociations pendant leurs séances de négociation normales respectives, nonobstant le fait que ce Marché ou, le cas échéant, ce Marché Lié ferme avant son Heure de Cl\^oture Prévues.
Jour de Bourse Prévus :	Désigne tout jour où il est prévu que le Marché concerné et le Marché Lié, le cas échéant, soient ouverts aux négociations pendant leurs séances de négociation normales respectives.
Heure de Cl\^oture Prévues :	Désigne l'heure de clôture prévue en semaine sur le Marché ou, le cas échéant, le Marché Lié, sans tenir compte des négociations ayant lieu après l'heure de clôture ou en dehors des horaires de négociations habituelles.
Droit applicable :	Droit Français
Cotation :	Luxembourg Stock Exchange
Règlement-livraison :	Euroclear France
Code Commun :	176937351

Forme des Titres de Créance :	Titre de Créance au porteur
Information sur le prix :	Bloomberg Reuters Fininfo
Périodicité de valorisation :	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Marché secondaire :	NATIXIS fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du Sous-Jacent. NATIXIS s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les Obligations dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au cours de vente.
Double Valorisation :	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société » sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours)). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS.
Convention de Jour Ouvré :	Jour suivant
Jour Ouvré :	TARGET
Exemption à l'application de la Directive Prospectus :	<input type="checkbox"/> L'offre est exclusivement adressée à des investisseurs hors de l'Espace Economique Européen. <input type="checkbox"/> Les Valeurs Nominales des Obligations sont supérieures ou égales à EUR 100 000 (ou équivalent). <input type="checkbox"/> L'offre des Obligations est exclusivement adressée à des Investisseurs Qualifiés. <input checked="" type="checkbox"/> L'offre des Obligations est adressée à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre, autres que les Investisseurs Qualifiés. <input type="checkbox"/> L'offre des Obligations est adressée à des investisseurs qui acquièrent des Obligations contre versement d'au moins EUR 100 000 par investisseur, pour chaque offre séparément.
Typologie de commercialisation :	La contrepartie achète les Obligations : <input type="checkbox"/> Pour son compte propre. <input checked="" type="checkbox"/> Pour les commercialiser auquel cas les stipulations de la Convention Cadre de Distribution conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant) s'appliqueront à la distribution des Obligations. <input type="checkbox"/> Pour les utiliser comme valeurs de référence dans les contrats d'assurance vie libellés en unité de compte auquel cas les stipulations de la convention cadre d'utilisation de produits comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie en unités de compte conclue entre Natixis et la contrepartie (le cas échéant)

	s'appliqueront						
Adéquation :	<p>Investir dans le présent produit ou conclure la transaction décrite ici (le cas échéant) peut induire un degré de risque important. Ce "term sheet" ne prétend pas identifier l'ensemble de ces risques (qu'ils soient directs ou indirects) ni identifier tout autre facteur que vous pourriez considérer important et qui pourrait être associé au produit ou à la transaction.</p> <p>Avant d'investir dans ce produit ou de conclure toute transaction, les investisseurs potentiels ou la contrepartie à la transaction (le cas échéant) devraient mener indépendamment leur propre revue et consulter (quand ils l'estiment approprié) leurs propres conseillers financiers externes afin d'évaluer (1) les risques spécifiques associés au produit ou à la transaction ; (2) les implications juridiques, comptables, fiscales, réglementaires ; (3) l'adéquation et le caractère approprié du produit ou de la transaction vis-à-vis de leurs objectifs d'investissement, situation financière ou toute autre contrainte.</p> <p>En général, Natixis considère qu'elle ne fournit pas de conseil en investissement. Dans le cas où elle en fournirait, Natixis a informé son client sur les aspects risque/rendement/liquidité du produit, recueille ses objectifs d'investissement conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Dans le cas du présent produit, Natixis considère qu'il correspond aux caractéristiques suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="387 947 1434 1406"> <tr> <td> <input checked="" type="checkbox"/> Long terme (<i>>5 ans de maturité maximum</i>) <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme (<i>≤5ans de maturité maximum</i>) </td> <td> <input type="checkbox"/> Risques faibles (<i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i>) </td> </tr> <tr> <td> <input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture <input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage </td> <td> <input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés (<i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i>) </td> </tr> <tr> <td> <input type="checkbox"/> Liquidité élevée <input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne </td> <td></td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Long terme (<i>>5 ans de maturité maximum</i>) <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme (<i>≤5ans de maturité maximum</i>)	<input type="checkbox"/> Risques faibles (<i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i>)	<input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture <input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés (<i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i>)	<input type="checkbox"/> Liquidité élevée <input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne	
<input checked="" type="checkbox"/> Long terme (<i>>5 ans de maturité maximum</i>) <input type="checkbox"/> Court ou Moyen terme (<i>≤5ans de maturité maximum</i>)	<input type="checkbox"/> Risques faibles (<i>par exemple, remboursement du nominal par l'émetteur à l'échéance ou perte maximum limitée à la prime payée</i>)						
<input checked="" type="checkbox"/> Investissement / Couverture <input type="checkbox"/> Spéculation / Arbitrage	<input checked="" type="checkbox"/> Risques moyens ou élevés (<i>par exemple, pas de remboursement garanti à l'échéance ou perte potentielle pouvant dépasser la prime payée</i>)						
<input type="checkbox"/> Liquidité élevée <input checked="" type="checkbox"/> Liquidité faible ou moyenne							
Information concernant le paiement de commissions et autres rémunérations :	<p>L'acheteur ou, selon le cas, tout autre intermédiaire déclare et accepte qu'il peut diffuser entièrement à ses clients l'existence, la nature et les montants de toute commission ou autres rémunérations perçues ou versées par Natixis (incluant, selon le cas, les rémunérations avec rabais) ou tout autre avantage en nature conformément à l'application de la réglementation et aux lois applicables, incluant toute législation, réglementation et/ou règles relatives aux marchés d'instruments financiers (MiF) (2004/39/EC), ou tel qu'il pourrait s'appliquer dans toute autre législation hors EEE. Une commission pourra être versée par Natixis à des intermédiaires financiers. Celle-ci pourra être versée sous forme de commission up-front et/ou de commission sur la durée.</p> <p>Le détail est disponible sur simple demande auprès de votre contact commercial.</p>						
Dispositions AMF : Commissions et frais	<p>La commission pourra atteindre un montant total maximum up-front de 5,00% du nominal des Titres placées. Cette commission pourra se faire soit par différence de cours, soit par rétrocession.</p>						

	<p>La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0.50 % du nominal des Titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres.</p>
<p>Restrictions de vente :</p>	<p><u>Offre au public en France</u></p> <p>Les Titres de Créance sont offerts au public en France. En dehors de ce pays, les Titres de Créance feront l'objet d'un placement privé exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis par la réglementation de chaque Etat membre de l'Union européenne et en Suisse conformément aux restrictions de vente décrites dans le Prospectus de Base de l'Emetteur.</p> <p>Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux restrictions de vente applicables telles que détaillées dans le Prospectus de Base.</p> <p>Le Prospectus de Base, et le cas échéant, ses suppléments, est (sont) tenu(s) disponible(s) gratuitement auprès de Natixis, 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris, France et sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et de Natixis Equity Solutions (www.equitysolutions.natixis.com).</p>
<p>Considérations fiscales américaines :</p>	<p>Non Applicable : les Titres de Créance ne doivent pas être considérés comme des Titres de Créance Spécifiques (tels que définis dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain.</p>
<p>Avertissement :</p>	<p>Ce document est un « terms sheet » définitif ; il est strictement confidentiel et les informations qu'il contient sont la propriété de Natixis et ne sauraient être transmises à quiconque sans l'accord préalable écrit de Natixis.</p> <p>La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne accepte d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.</p> <p>Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.</p> <p>Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations figurant dans ce document ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients</p>

ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans le présent document et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Natixis est supervisé par l'European Central bank (ECB).

st agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Ce document ne peut être distribué à aucune personne aux Etats-Unis ou à toute personne américaine, au Canada, en Australie, en Irlande, en Afrique du Sud ou au Japon.

Les paiements au titre de l'Instrument peuvent être soumis à une retenue à la source en vertu de la Section 871(m) du « US Internal Revenue Code » de 1986

Natixis ou son agent (le cas échéant) peut être tenu de retenir un pourcentage de tout montant payable au titre de l'Instrument si un tel montant est considéré comme un « paiement équivalent à des dividendes » (dividend equivalent) (en général certains montants considérés comme attribuables à des paiements de dividendes relatifs à un titre financier américain sous-jacent) en vertu de la Section 871(m) du « US Internal Revenue Code » de 1986. Le cas échéant, l'obligation de paiement de Natixis sera réduite par le montant de cette retenue à la source et, ni Natixis ni son agent (le cas échéant) ne sera tenu de verser de montants additionnels au titre du montant ainsi retenu. Les investisseurs

	<p>potentiels et plus particulièrement les investisseurs qui ne sont pas des contribuables américains devraient consulter leur conseiller fiscal sur la portée de cette réglementation et de son impact potentiel sur les paiements au titre de l'Instrument.</p>
--	---